



DE

**SANSSAC L'ÉGLISE**

Direction générale des services  
Secrétariat du conseil municipal

**Procès-verbal de la réunion du conseil municipal**  
**du 9 septembre 2022 à 20h30**

**Ordre du jour :**

- Adoption du procès-verbal des décisions du 2 août 2022
- Attribution du marché construction de la nouvelle mairie
- Correspondant incendie secours

Étaient présents : Messieurs BARRET Denis, BERAUD Jean-Yves, COSME Vincent, JACQUES Cyrille, MAZOYER Gérard, Mesdames BLANC Sandrine, CHACORNAC Emmanuelle, FELGINES Florence, GIRAUD Corinne.

Avait donné pouvoir : Monsieur BOYER Joseph à Monsieur MAZOYER Gérard, Madame DURAND Claudine à Monsieur BERAUD Jean-Yves, Madame FOURNET-FAYARD Marjolaine à Monsieur BARRET Denis, Monsieur GUILHOT Stéphane à Monsieur JACQUES Cyrille, Madame DELMAS Marie-Claude à Madame FELGINES Florence.

Participait à la réunion : Madame ALBARET Jeannine, secrétaire de mairie/ DGS

Madame FELGINES Florence a été désignée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire BERAUD Jean-Yves ouvre la séance à 20 h30.

Il est ensuite procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour.

**Affaire n° 1 : 2022-37 Approbation du procès-verbal des décisions du 2 août 2022**

Rapporteur : Mr BERAUD Jean-Yves,

Suffrages exprimés : 11 voix pour (3 personnes en retard : Messieurs BOYER Joseph, COSME Vincent, MAZOYER Gérard)

AR Prefecture

043-214302333-20220930-2022 48-DE

Reçu le 06/10/2022

Publié le 06/10/2022

Monsieur le Maire présente le procès-verbal de la séance du 2 août 2022. Le conseil municipal n'appelle pas d'observation et l'approuve.

**Affaire n° 2 : 2022- 38 Attribution du marché construction de la mairie**

Rapporteur : M. BERAUD Jean-Yves

Suffrages exprimés : 11 voix pour

3 voix contre (Madame GIRAUD Corinne,

Messieurs GUILHOT Stéphane, JACQUES Cyrille)

Monsieur BERAUD Jean-Yves après avoir rappelé :

- la procédure engagée dans le cadre de la construction de la nouvelle mairie : lancement de la phase d'exécution, consultation des entreprises
- le coût de l'estimation des travaux 794 570€ TTC ( base 784 700€ TTC + Option 9 870€ TTC)
- la répartition des 16 lots :  
Lot n°1 : Déconstruction Lot n° 2 : Terrassement - Réseaux Lot n°3 : Maçonnerie  
Lot n°4 : Charpente bois - Couverture - Zinguerie Lot n°5 : Etanchéité Lot n°6 : Serrurerie Lot n°7 : Menuiseries extérieures bois Lot n°8 : Menuiseries intérieures  
Lot n°9 : Plâtrerie - Peinture Lot n°10 : Isolant en mousse projetée Lot n°11 : Chapes flottantes auto-lissantes Lot n°12 : Carrelage - Faïence Lot n°13 : Façades Lot n°14 : Ascenseur Lot n°15 : Plomberie - Chauffage - Ventilation Lot n°16 : Electricité - Courants faibles – Photovoltaïque
- les conditions fixées par le règlement de consultation : Offre prix = 60% et Offre technique = 40%

Présente l'affectation des lots.

**Lot n°1** - Déconstruction, de retenir l'offre de l'entreprise SDRTTP pour un montant de 22 908.00€ HT (Estimation Moe : 26 900.00 € HT)

**Lot n°2** - Terrassement / Réseaux, de retenir l'offre de l'entreprise SDRTTP pour un montant de 26 000.00 € HT (Estimation Moe : 21 600.00 € HT)

**Lot n°3** - Maçonnerie, de retenir l'offre de l'entreprise EBTP Arnaud pour un montant de 249 300.34 € HT (Estimation Moe : 243 000.00 € HT)

**Lot n°4** - Charpente bois / Couverture / Zinguerie, de retenir l'offre de l'entreprise Charpentiers Casadéens pour un montant de 47 153.97 € HT (Estimation Moe : 48 000.00 € HT)

**Lot n°5** - Etanchéité, de retenir l'offre de l'entreprise MR Etanchéité pour un montant de 19 384.48 € HT (Estimation Moe : 22 200.00 € HT)

**Lot n°6** - Serrurerie, de retenir l'offre de l'entreprise Arnaudon pour un montant de 17 300.00 € HT (Estimation Moe : 19 300.00 € HT)

**Lot n°7** - Menuiseries extérieures bois, de retenir l'offre de l'entreprise Parrain pour un montant de 59 529.54 € HT (Estimation Moe : 63 600.00 € HT)

**Lot n°8** - Menuiseries intérieure, de retenir l'offre de l'entreprise Parrain pour un montant de 76 104.31 € HT (Estimation Moe : 68 500.00 € HT)

**Lot n°9** - Plâtrerie / Peinture, de retenir l'offre de l'entreprise Bati & Déco pour un montant de 60 267.19 € HT (Estimation Moe : 58 700.00 € HT)

**Lot n°10** - Isolant en mousse projetée, de retenir l'offre de l'entreprise Dessimond pour un montant de 7 777.81 € HT (Estimation Moe : 9 000.00 € HT)

**Lot n°11** - Chapes flottantes auto-lissantes, de retenir l'offre de l'entreprise Dessimond pour un montant de 4 277.20€ HT (Estimation Moe : 4 900.00 € HT)

**Lot n°12** - Carrelage / Faïence, de retenir l'offre de l'entreprise Astruc pour un montant de 22 069.20 € HT (Estimation Moe : 24 600.00 € HT)

**Lot n°13** - Façades, de retenir l'offre de l'entreprise BF43 pour un montant de 11 459.40€ HT (Estimation Moe : 16 800.00 € HT)

**Lot n°14** - Ascenseur, de retenir l'offre de l'entreprise Orona pour un montant de 17 790.00 € HT (Estimation Moe : 18 000.00 € HT)

AR Prefecture

043-214302333-20220936-2692-48-DK  
Reçu le 06/10/2022  
Publié le 06/10/2022

**Lot n°15** - Plomberie / Chauffage / Ventilation, de classer l'offre inacceptable suivant les conditions fixées par le Code de la Commande Publique, de déclarer le lot infructueux et de lancer une nouvelle consultation.

**Lot n°16** - Electricité / Courants faibles / Photovoltaïque, de retenir l'offre de l'entreprise Electro RG en retenant les options pour un montant total de 81 932.06 € HT (Estimation Moe : 83 700.00 € HT)

Au total 41 offres ont été reçues. Tous les lots ont eu une réponse.

Le lot 15 a été déclaré infructueux car une entreprise a répondu avec un chiffrage d'un montant de 80 K pour une estimation de 65K et une autre entreprise a répondu mais sans chiffrage.

Une nouvelle consultation pour ce lot 15 sera lancée.

Une négociation avec les entreprises ayant répondu aux lots 2, 3 et 8 a été engagée.

Pour le lot 2, l'entreprise SDRTP a revu son chiffrage à la baisse de 6K.

Pour le lot 3, l'entreprise EBTP ARNAUD a revu son chiffrage à la baisse de 12 k

Pour le lot 8, l'entreprise Parrain a maintenu son chiffrage initial

Le montant total des offres les mieux disantes correspondant aux 15 lots déclarés fructueux s'élève à 723 255.20 € HT pour un montant total des 15 mêmes lots estimé à 728 770 € HT.

Les entreprises non retenues vont être prévenues dès lundi 12 septembre.

11 jours après, les entreprises retenues en seront informées : envoi des notifications et attente des actes d'engagement pour donner l'ordre de service et la date du début des travaux.

Action à venir : courant octobre réunir les administrés habitants sur la place de l'église pour leurs expliquer l'organisation qui va être mise en place par rapport aux travaux. (Circulation, stockage du matériel.)

Les 1eres factures pourront être émises dès novembre, donc demande des 30% de la DERT à faire.

### **Affaire n° 3 : 2022-39 Correspondant incendie/secours**

*Rapporteur : M BERAUD Jean-Yves,*

Report prochain conseil municipal, décision à prendre en novembre.

### **QUESTIONS DIVERSES :**

1/Travaux dans le bâtiment de Farreyrolles en vue de l'accueil d'une famille

Ukrainienne

De nouvelles dégradations ont été constatées : carreaux de nouveau cassés et la porte

**AR Révisé.**

Projet d'installation d'une caméra. Démarches en cours.

Une nouvelle plainte a été déposée en gendarmerie.

Accueil des Ukrainiens : M. Delabre a installé une douche gracieusement, la mairie a en charge l'achat du matériel seulement.

043-214302333-20220330-2022-48-DE  
Reçu le 06/10/2022  
Publié le 06/10/2022

A venir : collecte des meubles et autres. Contact à prendre avec les administrés qui avaient laissé leurs coordonnées pour dons.

La zone 30 n'est pas respectée !

2/ Recrutement de l'agent à l'école

Après 1 journée de travail, la personne initialement recrutée n'a pas souhaité continuer car trop dur physiquement / son handicap. Valérie PAYSAL est en poste depuis la rentrée.

3/ Rentrée scolaire

Tout s'est bien passée dans l'ensemble.

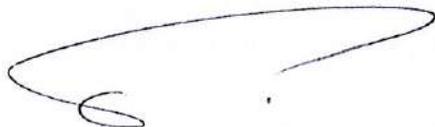
4/ Gestion des incendies sauvages sur les biens de sections

Intervention de la mairie auprès d'un agriculteur ayant déposé et fait bruler des bottes de foin sur un bien de section.

La séance est levée à 22 h 30.

SANSSAC L'EGLISE, le 15 septembre 2022

La secrétaire de séance,



Le Maire,



BERAUD Jean-Yves

AR Prefecture

043-214302333-20220930-2022\_48-DE  
Reçu le 06/10/2022  
Publié le 06/10/2022